

# 5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **Compagnie d'assurance-vie First Allmerica Financial**

(autre nom utilisé par First Allmerica Financial Life Insurance Company)

Avis d'annulation de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers annule le permis d'assureur de Compagnie d'assurance-vie First Allmerica Financial en conformité avec la Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A 32.

Cette annulation est effectuée à la suite de la cessation des affaires au Canada de Compagnie d'assurance-vie First Allmerica Financial.

Le siège de l'assureur est situé au 132 Turnpike Road, Suite 210, Southborough, Massachusetts, 01772, U.S.A.

La représentante principale au Québec est madame Nicole Chouinard, de Miller Thomson Pouliot LLP, dont l'établissement d'affaires est situé au 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, 31<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3H 3S6.

À partir de la date de la signature de cet avis, Compagnie d'assurance-vie First Allmerica Financial n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités dans le domaine des assurances.

Fait le 17 novembre 2011

La surintendante de l'encadrement  
de la solvabilité,

Danielle Boulet

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.